



Compte-Rendu du Comité Technique Local du 24/05/2012

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

En France, le 6 mai dernier, une majorité de citoyens a décidé de mettre fin à l'entreprise de destruction sociale, de division et de discrimination menée par Nicolas Sarkozy et son gouvernement.

Le désaveu porte l'exigence d'une autre politique ayant pour objectif la satisfaction des besoins sociaux reposant sur une autre répartition des richesses. Elle implique des décisions rapides attendues par des millions de salariés. Elle concerne notamment le pouvoir d'achat, l'emploi, le retour à la retraite à 60 ans à taux plein, les services publics.

Il est donc essentiel que de nouvelles mobilisations soient mises en perspective pour gagner sur les revendications. Il est tout aussi important que le nouveau Président de la République donne rapidement des signes concrets de ses engagements de changement et de justice.

En priorité, le nouveau gouvernement doit mettre un terme à la RGPP, à la casse de l'emploi, au démantèlement des services publics, impulser une nouvelle politique salariale, abroger les mesures anti-sociales entérinées dans la dernière période.

A la DGFIP, sur le plan national comme au plan local, cela nous fonde à réitérer auprès des nouveaux interlocuteurs politiques notre exigence d'arrêt des réformes, d'établissement d'un réel bilan contradictoire sur la fusion et d'ouverture immédiate des négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

Des mesures concrètes sont à prendre immédiatement :

- Arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- Arrêt des licenciements et plan de titularisation des personnels non titulaires,
- Revalorisation du point d'indice,
- Suppression du jour de carence,
- Accès automatique au 8^{ème} échelon de la catégorie C,
- Abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,

- Abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,
- Abandon du projet de corps interministériel des informaticiens.

Pour en revenir à ce comité technique, nous avons demandé à plusieurs reprises et par mail du 26 avril dernier, l'inscription à l'ordre du jour du prochain Comité Technique Local, l'accueil à la DRFIP Nord (présentation de la réflexion engagée par la direction, des groupes de travail organisés...).

Or, vous n'avez inscrit que l'accueil du SIP de Roubaix et de plus, vous n'avez fourni aucun élément sur ce sujet. Pour nous, ce refus de mettre ce point complet à l'ordre du jour est inacceptable.

Du coup, ce CTL convoqué en urgence, ne compte plus qu'un point, l'organisation du contrôle patrimonial. Et le moins que l'on puisse, c'est que nous sommes surpris par la précipitation avec laquelle vous tenez à aborder ce sujet : en effet, des discussions sont en cours au niveau national (avec un prochain groupe de travail le 29 mai prochain) et lors du groupe de travail du 14 mars dernier, il avait été clair que l'année 2012 devrait être celle des échanges avec la Direction générale sur ses projets et que des propositions structurelles concrètes devaient être mises en application au plus tôt en 2013 !!

De plus, il paraît compliqué, au vu du nouveau contexte politique et des nombreuses évolutions législatives à venir (ISF, droits de successions...), de prévoir une réorganisation structurelle de l'ensemble des services concernés par la fiscalité patrimoniale.

Votre objectif est seulement, d'adapter les structures à de nouvelles suppressions d'emplois.

Pour la CGT, tout au contraire, il faut une réflexion qui parte des missions, dans un contexte de satisfaction des besoins sociaux, avec le maintien du maillage territorial.

Sur les questions relatives aux fiscalités immobilières et au contrôle corrélé, au niveau national, la CGT a demandé au préalable un bilan de l'ISF 2011 et de ses réelles conséquences. En effet, l'allègement des tâches de gestion s'avère très contrasté et pèse bien moins que la DG ne le prétend. La CGT a rappelé son attachement au maintien des liens entre gestion et contrôle, source de programmation efficace. La connaissance du terrain est également un élément essentiel en matière de contrôle immobilier.

De plus, vous vous focalisez sur les Dossiers à Forts Enjeux ; or le contrôle patrimonial ne se limite pas à cet aspect et force est de constater que notamment, les dossiers infra-DFE, sont laissés de côté, faute de temps et de moyens.

En tout état de cause, il est hors de question de se prononcer aujourd'hui sur votre proposition de nouvelle organisation du contrôle patrimonial, du fait du nombre important de paramètres inconnus à ce jour (évolutions législatives, groupe de travail national, moyens humains consacrés à ces missions...).

En réponse aux déclarations liminaires : Sur l'accueil, la direction considère l'accueil comme étant sa 2^{ème} priorité après la sécurité des agents et des services. Et c'est en résolvant les problèmes d'accueil à Roubaix que l'on trouvera des solutions pour tous les accueils du Nord. Toutefois les réflexions sont longues et ce CTL n'est qu'un point d'étape informatif ; les groupes de travail ne donnent pas lieu à PV ni compte-rendu, les débats y sont ouverts mais rien n'est abouti.

Sur les missions patrimoniales : la direction ne touche ni les emplois ni les structures, il y a seulement réorganisation sans suppressions d'emploi concomitantes.

ORDRE du jour :

I) Changement horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Fournes en Weppes

Les agents ont voté à l'unanimité la fermeture du poste au public les mercredi et vendredi après midi : le poste étant de petite taille (3 agents + le chef de poste), cette fermeture au public permettra à chaque agent de "travailler sereinement sur ses missions".

Les élus CGT, respectant le vote des agents, s'est abstenue sur ce point considérant que la solution n'est pas de restreindre le service public mais de renforcer les petits postes en créant des emplois.

II) Organisation du contrôle patrimonial

Présentation de cette nouvelle organisation du travail par M. Cousin et Mme Puccinelli.

Prenant le prétexte que "les résultats sont en retrait par rapport au potentiel", la DRFIP propose une organisation à iso-structures (structures Fiscalité Immobilière -FI-, Cellules Contrôle sur Pièces -CSP-, Pôle de contrôle et d'expertise -PCE- et Pôle de Contrôles Corrélés -PCC- inchangées). Selon la direction ce n'est pas une réorganisation définitive, il faut attendre les conclusions des travaux nationaux ; les Dossiers à Fort Enjeu (DFE) gérés jusqu'à présent par les PCC ou cellules CSP seront transférés aux brigades patrimoniales. La mise en place est prévue au 1er septembre sur une période transitoire jusqu'à la fin de l'année.

6 "regroupements de structures" seront dirigés par un inspecteur divisionnaire dédié :

- FI/cellules CSP Dunkerque Hazebrouck ;
- cellule CSP Armentières, FI, PCC de Tourcoing ;
- cellules CSP FI Lomme, PCC FI Roubaix ;
- FI PCC Lille cellule CSP Seclin ;
- cellule CSP FI Douai et Cambrai ;
- cellule CSP FI Valenciennes et Maubeuge

Les Brigades de Contrôle de Fiscalité Immobilière (BCFI) de Tourcoing et Lomme auront chacune leur chef de service ;

Les cellules CSP de Denain et Le Quesnoy resteront "orphelines" et rattachées au SIP.

Selon la Direction, ce sont des structures à taille humaine (entre 8 et 16 agents). Le pilotage des FI de 4 ou 5 sites par un Idiv devenait difficile.

La CGT considère que cette organisation est mise en place de façon prématurée, que la réflexion est menée dans l'urgence, que le projet n'est pas entièrement défini puisque un régime transitoire est mis en place jusque la fin de l'année et que l'évolution en 2013 n'est pas connue.

Pour la CGT, réorganiser le contrôle fiscal par mission n'est qu'un prétexte pour rentabiliser l'emploi des IDIV, en outre l'affectation d'un IDIV à la tête de chaque ensemble ne va toujours pas résoudre le problème de pilotage de la mission notamment pour ce qui est de l'éloignement des équipes et de la fonction de soutien technique quotidien de l'encadrant.

D'autres part, un groupe de travail national aura lieu le 29 mai sur la fiscalité patrimoniale et les éléments fournis par la DGFIP aux Organisations syndicales ne semblent pas aller dans ce sens.

De plus, au niveau national, la réorganisation de la fiscalité patrimoniale sera mise en place au plus tôt en 2013. Pourquoi tant de précipitation dans le Nord ?

Interrogation des élus CGT sur "les résultats en retrait" : en fait, l'année 2011 a été satisfaisante pour les FI, le CSP et les DFE. En général, pour le CSP, le rendement financier a baissé (les résultats des DFE et du CSP ont baissé d'1 million d'euros).

Nous avons également soulevé les problèmes d'affectation des agents : pour les B notamment, l'affectation en Fiscalité Personnelle, Secteur ou Cellule CSP. Les agents feront une fiche de voeux pour intégrer ces structures. Toutes les mesures de gestion des agents relèveront de l'autorité de l'Idiv dédié. De plus, la CGT a rappelé que dorénavant les IDIV étaient nommés sur une résidence et que de fait, elle était dubitative sur la possibilité de l'installation des chefs de service au 1er septembre (dans la mesure où la CAP nationale d'affectation a eu lieu il y a plus d'un mois).

Le DRFIP réunira les chefs de service sur ce sujet le 08 juin.

Constat que l'effectif des PCC Lille/Roubaix/Tourcoing n'étant pas rempli, le nombre de DFE a augmenté depuis janvier 2012. Concrètement pour 2012, les PCC n'ouvrent plus de DFE, leur objectif est ramené à 8/12è en 2012 et 100 dossiers seront transférés aux BCFI en septembre.

Topographie du sud du département : Denain avait 3 DFE par an, Avesnes un objectif de 7 DFE/an, Le Quesnoy 5 DFE/an (contrôle sur une période triennale).

Un groupe de travail méthodologie s'est terminé le 23 mai 2012 : certaines pistes ont été dégagées notamment sur la mutualisations des requêtes Sirius ; l'aide en amont de l'Idiv dédié sur l'attribution des DFE aux agents ; révision et simplification de la Grille d'Analyse Risque ; dossier dématérialisé ; liste établie des documents à éditer pour éviter le volume imprimé ; volet de formation : kit débutant, bilan de compétence (à revoir dans le CTL sur la formation professionnelle) ; modèles de propositions de rectification sur certains thèmes...

Lors du vote, la CGT a décidé de Ne Pas Prendre Part au Vote pour toutes les raisons évoquées et car la mise en place de cette nouvelle structure est justifiée par les suppressions d'emplois qui ont été décidées sur le contrôle Fiscal et la Fiscalité Patrimoniale.

III) Accueil du SIP de Roubaix

Les élus CGT ont refusé de discuter spécifiquement de l'accueil à Roubaix au motif que la problématique de l'accueil doit être appréhendée globalement. La DRFIP Nord conduit depuis près d'un an une étude sur le sujet, une réflexion nationale est engagée, et la DRFIP Nord se refuse à toutes discussions, c'est inacceptable.

De plus, aucun document ne nous a été fourni pour ce CTL. Nous réitérons donc notre demande de voir inscrit l'accueil à l'ordre du jour d'un prochain CTL.

Sur ce sujet, et contrairement au point précédent, la DRFIP attendrait les conclusions des groupes de travail au plan national.

Suite aux 2 groupes de travail, des pistes de travail pour diminuer les flux de contribuables au guichet se dessinent : limiter le nombre de duplicata délivré (en refusant de délivrer après un certain nombre de demande, en faisant payer le contribuable, par contre des bornes automatiques ne sont pas envisageables pour des raisons de coût).

Pour la CGT, ces pseudo-solutions sont contraires à la notion de service public gratuit et accessible à tous et sont bien loin de répondre aux attentes des contribuables et des collègues en matière d'accueil.

Questions diverses.

- Les élus CGT ont demandé à la DRFIP de faire un point sur le scannage des déclarations. Le test se déroule au CEL. Toutes les déclarations sont reçues au Centre d'encaissement. Il est effectué un tri des déclarations par catégorie. Flux plus important que prévu
Le scannage n'a pas démarré, (peut être la semaine prochaine) car il y a un sujet sur le scannage des images). Si ce problème n'était pas résolu, les déclarations seraient renvoyées dans les SIP des départements du Calvados et du Val d'Oise.
- Les élus CGT ont évoqué la note du DRFIP d'avril 2012 concernant les frais de déplacements : la baisse drastique de la dotation de Fonctionnement ne doit pas être supportée par les agents. Les agents ne savent plus à l'avance sur quelle base va être acceptée leur remboursement (domicile ou résidence familiale). Elle soulève également le problème de la nécessité d'assurer le matériel embarqué pour les géomètres, les vérificateurs et donc engendre un coût supplémentaire. Pour G. Roche, cette note n'est que le rappel et la fusion des notes publiées au plan national. Le but n'est pas de faire peser une suspicion sur les agents mais de rembourser les frais réels engagés. Il ne doit pas y avoir de "reste à charge" pour l'agent. Les remboursements doivent être justes compte tenu notamment de la non revalorisation des indemnités kilométriques. Il ne y aura pas de remise en cause systématique des remboursements par le service RH, si il constate des doutes, l'agent sera contacté pour une explication.

La CGT en a profité pour évoquer le cas de ERD dont le point de départ des indemnités étaient la Recette des Finances et dont les frais réels n'étaient pas remboursés. Dans ce cas, le point de départ doit être le domicile et non la résidence administrative. Cela vaut

également pour les RF qui ont été supprimées (Cambrai, Avesnes sur Helpe).

- La CGT est intervenue pour dénoncer la pression mise par la DRFIP sur les chefs de service concernant un "éventuel retard" dans la saisie de la DPR : M. Cousin nous répond que par rapport à l'année dernière, en moyenne 6% de déclarations saisies en moins. Pour la DRFIP, la cause peut être l'augmentation de la télédéclaration.

Nous lui répondons que ce retard est le fait des ponts et que les agents ont jusqu'à présent manqué de matière. Nous lui avons rétorqué qu'il n'y avait rien d'anormal et qu'il fallait faire confiance aux agents qui ont une très grande conscience professionnelle. Par contre, il n'exclut plus la participation des cellules CSP à la saisie (lors du dernier CTL consacré à la campagne, il avait pourtant exclu formellement cette participation, "leur mission étant le contrôle" !).

- Sur le centre des Finances Publiques de Dunkerque :
 - ✓ suite à l'intrusion d'un véhicule dans l'allée menant au bâtiment, des gros rochers vont être placés de façon à prévenir tous risques de voiture bélier
 - ✓ les travaux de désamiantage du 2^{ème} étage ne sont pas encore financés, une demande a été faite à la DG, la direction prévoit l'enlèvement des sols (du fait de leur vétusté)
 - ✓ Pôle enregistrement : malgré l'insistance des collègues qui s'inquiètent du cumul de dossiers non traités (successions, dons manuels en souffrance), la direction n'a pas connaissance d'une demande de renforts du chef de service auprès de monsieur Despontin, la mission n'est pas en danger.
 - ✓ RF de Dunkerque : déménagement prévu fin d'année, la direction n'a pas connaissance des archives inondées ni de la cuve de fioul vide mais non dégazée.

- Sur le transfert de Vauban : rien d'imminent et tout état de cause, pas sur le site de Fives. La direction a demandé au préfet des espaces à la Cité administrative. Fives est plutôt pressenti pour accueillir le contrôle fiscal.

Pas de suppression de trésoreries à l'étude. Pour la trésorerie de Le Cateau, confirmation du local trouvé.

Sur le déménagement du centre d'encaissement : le CEL a repris des missions supplémentaires (traitement des chèques). Il y a un sujet immobilier car les murs ne sont pas extensibles. C'est une éventualité si les activités du CEL devaient se développer.